



**Commune de MARCHIN**

**Assemblée du Conseil Communal**

Conformément à l'article L 1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la séance du Conseil Communal qui se tiendra le **lundi 3 décembre 2012 à 20 heures, au réfectoire de l'école de Belle-Maison.**

Fait à Marchin, le 23 novembre 2012

La Secrétaire,  
**Carine HELLA**



Par le Collège

Le Bourgmestre,  
**Eric LOMBA**

**Ordre du jour**

**Séance publique**

1. Conseil Communal – Présidence temporaire selon l'article L1122-15 – Communication.
2. Elections communales – Communication de l'arrêté de validation des élections par le Collège Provincial
3. Conseil Communal – Installation et vérification des pouvoirs des conseillers élus.
4. Conseillers communaux – Formation du tableau de préséance.
5. Conseil Communal – Adoption d'un pacte de majorité – Décision
6. Bourgmestre – Installation et prestation de serment.
7. Echevins – Installation et prestation de serment.
8. C.P.A.S. – Election de plein droit des conseillers de l'action sociale présentés par les groupes politiques.
9. Conseil de police – Election des conseillers communaux au Conseil de Police – Décision
10. Déclaration d'apparentement – Prise d'acte
11. Budget communal – Exercice 2013 – Douzième provisoire – Décision
12. Régie Communale Autonome Centre Sportif Local – Statuts – Modifications et adaptations conformément au CDLD et au décret de la FWB – Décision